

L'ACCOMPAGNEMENT, UN HÉRITAGE AMBIVALENT

COMMENTAIRE DU RAPPORT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL CONSACRÉ AUX MINEURS MAL ACCOMPAGNÉS¹

Par Jean Blairon

Le rapport qui nous réunit ici m'est apparu, à la lecture, à la fois accablé (par les souffrances vécues par les jeunes et les difficultés dont ils font le récit) et « non accablant » : le texte s'est en effet efforcé de ne pas tomber dans la facilité de désigner des coupables « tout trouvés », les acteurs de terrain.

Par ailleurs, sa lecture complète peut donner le tournis si on se demande ce qu'il convient de faire en tant que professionnel de l'éducation et de l'aide.

Je voudrais donner un exemple très important à mes yeux : ce qu'il conviendrait de faire quant au « projet du jeune » :

« Pour certains, la demande de se définir, d'avoir un projet, d'exprimer ce qu'ils veulent faire plus tard est trop rapide. » (p.33)

« Il est par ailleurs difficile pour un jeune d'avoir un projet dans l'incertitude – voire l'angoisse – du lendemain, de construire du solide sur le sable du « non sens ». (p. 47)

« Afin que les jeunes puissent s'inscrire positivement dans un projet, il est essentiel de tenir compte de leurs centres d'intérêts et de leur parole. » (p.58).

Une lecture trop rapide de ces affirmations plus que probablement toutes vraies séparément pourrait plonger les professionnels dans un paradoxe insoutenable : pour que ça marche, il faut un projet qui tienne compte des intérêts des jeunes - qui par ailleurs ne sont pas en mesure de les définir au vu de l'incertitude qu'ils doivent vivre.

Cette caricature est indicative toutefois, selon nous, d'un chaos d'une plus grande ampleur : le terme « accompagnement » est désormais usité dans tous les secteurs (il n'y a de fait plus un professionnel qui parle autrement son travail), mais avec des abus de langage qui peuvent être étonnants : « l'accompagnement » des demandeurs d'emploi par le Forem (qui relève de l'aide) peut donner lieu à des transferts d'information automatisés vers le « facilitateur » de l'Onem (qui relève du contrôle) et se révéler être la voie royale d'un accompagnement vers... la sortie du monde des droits (pour tous ceux qui sont supposés ne pas suffisamment s'activer dans un **projet** professionnel, justement).

1. Cette analyse porte sur le rapport *Mineurs mal accompagnés, donner la parole aux jeunes* publié par le Délégué Général aux Droits de l'Enfant en novembre 2011. Notre texte constitue la retranscription d'une intervention qui nous a été demandée par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Verviers. Le Conseil a en effet organisé le 25 mai 2012 une journée de réflexion intitulée « Acteurs de terrain : le rapport du Délégué Général aux Droits de l'Enfant relatif aux mineurs mal accompagnés est une opportunité ! » en présence de Bernard De Vos.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

I. UNE HISTOIRE DE L'USAGE SOCIAL DU TERME « ACCOMPAGNEMENT »

Il m'a donc semblé utile de faire un retour historique et critique sur l'usage social et professionnel du terme accompagnement, qui permette de prendre la mesure des enjeux politiques qui le traversent et qui expliquent une bonne partie de la confusion au moins apparente à laquelle nous sommes confrontés.

Il faut pour la cause nous replonger dans les années soixante et identifier dans un premier temps que le terme « accompagnement » est utilisé tantôt pour promouvoir de **nouveaux dispositifs** et tantôt pour prôner une nouvelle **posture professionnelle**.

En matière de dispositifs, par exemple dans le secteur du handicap, de la santé mentale ou de l'aide à la jeunesse, il faut observer une réaction forte vis-à-vis des **institutions fermées**.

Le sociologue canadien E. Goffman publie en 1961 son livre *Asiles, Etude sur la condition sociale des malades mentaux*. L'ouvrage est présenté au public francophone en 1968 par Robert Castel dans la collection « Le sens commun » dirigée par Pierre Bourdieu.

Goffman a partagé la journée des malades mentaux internés à l'hôpital Sainte Elisabeth de Washington pendant un an. Il accuse à partir de là certaines institutions fermées de fonctionner d'une manière « totale », de détruire la culture des bénéficiaires qui leur sont confiés, d'agir comme de gigantesques intestins qui dégorge dans la société, à l'état de déchets humains, les malades qu'elles ont « soignés ».

Le livre a un retentissement pratique énorme. Dans notre pays, il inspire l'invention de nouveaux dispositifs d'aide, qui vont s'appeler selon les cas « accompagnement » (dans le secteur du handicap par exemple) ou « aide en milieu ouvert », soins ambulatoires, etc.

Mais les années soixante sont aussi le théâtre des mouvements culturels que l'on sait.

La critique du « pouvoir des petits chefs » y est forte, dans l'usine, mais aussi dans les établissements éducatifs : on accuse d'ailleurs les seconds de produire une main-d'œuvre docile au bénéfice des premiers.

Evoquons ici Roger Linhart qui, comme Goffman, a partagé la vie d'ouvriers spécialisés. Son livre *L'établi* témoigne de la condition d'OS ; Jean-Pierre Le Goff, qui a réalisé un bilan historique et critique du mouvement de mai 68 cite ce passage : « ces « mille façons de vous répéter à chaque instant de la journée que vous n'êtes rien », « l'insulte et l'usure de la chaîne », la surveillance constante des petits chefs, la division systématique du collectif ouvrier, une médecine du travail aux ordres de la direction... Et la grève constitue une lutte contre l'humiliation et pour la dignité : « Au fond, écrit R. Linhart, toutes les grèves se ramènent à cela. Montrer qu'ils n'ont pas réussi à nous briser. Que nous restons des hommes libres. »².

En 1970, le livre de Neill *Libres enfants de Summerhill* est diffusé par Maspero ; l'auteur affirme : « il est absolument inutile d'enseigner à un enfant comment il doit se conduire. Il apprend en temps voulu ce qui est bien et ce qui est mal, à condition qu'on n'exerce sur lui aucune pression. »

2 J.-P. Le Goff, *Mai 68, l'héritage impossible*, Paris, La découverte, 2002, p. 212.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

Le Goff commente³ : « L'autorité ne s'affirme pas comme telle, le rôle du nouvel éducateur est simplement d'**accompagner** l'élève dans son développement vers l'autonomie-liberté ».

Aspiration à l'auto-gestion ouvrière et promotion de l'auto-détermination en éducation se rejoignent pour rejeter tout ce qui ressemble de près ou de loin à un contrôle et pour prôner une **posture** de « cheminement aux côtés de... » celui, qui libéré de toute contrainte, ne pourra que s'épanouir comme une fleur.

C'est l'histoire sociale de ces deux revendications, de dispositif et de posture, (qu'il convient d'abord de ne pas confondre) qu'il faudrait tenter de faire pour comprendre la confusion actuelle et pour s'en protéger si possible.

Cette histoire peut probablement être décrite à partir de trois fonctionnements :

- le retournement des luttes ou conquêtes des mouvements culturels, utilisées pour servir les causes mêmes qu'ils souhaitaient combattre ;
- l'enfermement des opposants d'hier dans un « héritage impossible » ;
- le renforcement des inégalités qui en découle.

II. LE RETOURNEMENT DES LUTTES OU CONQUÊTES DES MOUVEMENTS CULTURELS⁴

La demande de liberté et de réalisation de soi qui s'est exprimée dans les révoltes étudiantes et ouvrières des années soixante a trouvé une réponse : c'est l'entreprise capitaliste et le nouveau management qui vont prétendre les permettre.

Un changement radical de l'organisation du travail est opéré : écrasement des lignes hiérarchiques, individualisation de la relation salariale, mobilité forte, « responsabilisation » des « opérateurs ». Mais ce changement produit surtout les conditions d'une auto-exploitation. Pierre Bourdieu parle à leur propos de « nouvelles techniques d'assujettissement »⁵.

L'envers du décor de la « liberté » au travail, c'est l'introduction de la concurrence interne (entre travailleurs, équipes, sites, filiales...) et l'externalisation de la contrainte (« la contrainte, c'est pas nous, c'est le client » - c'est-à-dire chacun et personne). Ces deux fonctionnements rendent la lutte sociale impossible ou en tout cas périlleuse : le discours du management aux contestataires est « on est tous dans le même bateau et vous allez le faire couler » - en faisant fuir les investisseurs, en donnant une mauvaise image de la région, en ayant des exigences irresponsables, etc.

Le « retournement » des demandes sociales et culturelles de liberté et de réalisation de soi permet en réalité un statu quo, si ce n'est des régressions sociales. La « réalisation individuelle » sert surtout à casser les collectifs ouvriers. La promotion du projet (formaté) permanent - tout poste

3 Idem, *ibidem*, pp. 368 à 376.

4 La thèse du « retournement » a été établie par Luc Boltanski dans son ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme*, écrit avec E. Chiapello et publié chez Gallimard en 1999.

5 P. Bourdieu, *Contre-feux*, « Le néo-libéralisme, utopie (en voie de réalisation) d'une exploitation sans limites », Paris, Liber-Raisons d'Agir, 1998, pp. 108 et sq.



L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

de travail est décliné désormais selon la même matrice « opérationnelle » objectifs/moyens/étapes/résultats - n'apporte pas plus d'autonomie au collectif de travailleurs, loin s'en faut : il n'y a plus de place, dans les « quality process » pour les « contre-plans » définis par Castoriadis. René Lourau, dans un livre consacré aux ouvriers de Lip, les évoque comme suit : « Le contre-plan, c'est l'ensemble des initiatives que les ouvriers prennent sur le lieu du travail pour corriger l'irrationalité du système, pallier les stupidités des ingénieurs, résister aux pressions de la maîtrise, au contrôle des chronométrateurs, etc. C'est dans leur pratique de tous les jours, et non seulement en période chaude ou dans la théorie, que les travailleurs font la démonstration de leur capacité d'auto-organisation et de prise en charge de la production. »⁶.

La « possibilité » (l'exigence) de s'engager « totalement », la promotion des valeurs dans des chartes définies d'en haut contribuent à vider le travail de son sens par un trop-plein, cette fois, plutôt que par un manque.

Il est d'ailleurs extrêmement perturbant de constater l'alignement complet des pratiques éducatives, sous la houlette de la psycho-pédagogie qui s'imposera aux enseignants dans les années 80, sur les méthodes du management en entreprise : le retournement triomphe dans le monde du travail et dans le monde de l'éducation⁷.

<p>Domination culturelle dans les entreprises</p>	<p>Domination culturelle dans les institutions scolaires (pesant tant sur les agents que sur les bénéficiaires)</p>
<p>Individualisation de la relation salariale sous prétexte de répondre aux demandes de liberté et d'épanouissement de chacun (effet : attaque des collectifs, concurrence interne, affaiblissement des solidarités et du rapport de force).</p>	<p>Individualisation de l'apprentissage, pédagogie différenciée sous prétexte de s'adapter aux « besoins » de chacun et d'assurer l'épanouissement de l'élève.</p>
<p>Fausse « responsabilisation » des ouvriers et employés : on se décharge sur eux du poids des contraintes sans leur en donner les moyens. La fausse responsabilisation permet l'auto-exploitation.</p>	<p>L'élève est « rendu acteur » d'un apprentissage qui est décidé sans lui. Il est attendu de lui qu'il exerce un auto-contrôle.</p>

6 R. Lourau, *L'analyseur Lip*, Paris, U.G.E., 1974, p. 115.

7 Le tableau que nous reproduisons ici est issu de l'exposé de conclusion que nous avons réalisé à la semaine sociale du MOC en 2010. Le texte a été publié par la revue *Politique* en octobre 2010 : « Une école sans classes ».

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

<p>Domination culturelle dans les entreprises</p>	<p>Domination culturelle dans les institutions scolaires (pesant tant sur les agents que sur les bénéficiaires)</p>
<p>Responsabilisation par ailleurs décrétée d'en haut et à sens unique : l'employé et l'ouvrier doivent faire leurs les contraintes de l'entreprise et « se mobiliser à 100 % pour assurer son succès ou sa survie ».</p>	<p>L'élève « accompagné » sur la voie du savoir dont le désir d'apprendre a été libéré doit « se motiver » et « de lui-même » « s'engager » dans « son » projet (cfr l'exemple extrême du « contrat avec soi-même »).</p>
<p>La mobilisation attendue est toutefois planifiée et sa conception a été concentrée dans la tête de quelques-uns ; le modèle opérationnaliste « objectifs/moyens/résultats » est omniprésent ; il permet un retour caché du taylorisme (taylorisme du temps) et une nouvelle forme d'asservissement.</p>	<p>Pédagogie par objectifs imposée à tous. Le grand livre rouge de Mager « Comment définir des objectifs pédagogiques » est envoyé à tous les enseignants d'au moins un réseau dès le milieu des années 80. L'enseignement est planifié jusqu'à l'absurde (méthode des quatre quarts).</p>
<p>Restriction du sens du travail construit par les ouvriers et employés et notamment de sa dimension altruiste ; instrumentalisation des subjectivités. La relation collective de travail (et la négociation de compromis) fait place à une gestion individualisée des stocks de compétences (et l'exigence de compromissions).</p>	<p>Le sens de l'apprentissage est défini d'une manière utilitariste, intéressée et il est coulé dans un modèle de compétences instrumentalisées.</p>
<p>Le sens du travail une fois vidé est « rempli d'en haut » par des valeurs décrétées (chartes diverses) ; le problème devient la solution (on remotive avec les méthodes mêmes qui ont démotivé).</p>	<p>C'est le rôle de la matrice omniprésente du projet personnel qui est supposé solutionner les difficultés d'apprentissage (exemple de la « classe projet » où on réunit tous les élèves en difficulté d'apprentissage).</p>
<p>Le pouvoir s'avance masqué sous un climat de fausse collégialité.</p>	<p>Fausse égalité.</p>
<p>Le pouvoir se présente comme subi, venant de l'extérieur (« on n'a pas le choix », si ce n'est de choisir la nécessité) ; rôle des audits et comparaisons multiples.</p>	<p>Même fonctionnement : les « évolutions » attestées par des audits et enquêtes diverses sont supposées contraindre à des choix.</p>



L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

Pierre Bourdieu parle dans ce contexte d'un « encadrement subtil » :

« (...) il est vrai que nous sommes dans une période où les dominés sont démoralisés, démotivés, notamment par la politique de dépolitisation dont je parlais tout à l'heure. Mais il y a aussi le fait que pour les plus démunis, ceux que les discours officiels appellent les « exclus », on a mis en place dans tous les pays développés des politiques très subtiles d'encadrement social qui n'ont plus rien de l'encadrement brutal et un peu simpliste, un peu policier, de la période antérieure. **Ces politiques, on pourrait les mettre sous le signe du projet : tout se passe comme si un certain nombre d'agents – éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux – avaient pour fonction d'enseigner aux plus démunis – en particulier à ceux qui ont été repoussés par le système scolaire et qui sont rejetés hors du marché du travail – quelque chose comme une parodie de l'esprit capitaliste, de l'esprit d'entreprise capitaliste ? On a organisé une sorte d'aide à la *self-help* qui est si conforme à l'idéal politique anglo-saxon.** »⁸.

Nous retrouvons une trace forte de ce « self help » ambigu dans le rapport du Délégué Général, lorsqu'il évoque « un sentiment d'abandon, le jeune ne peut compter que sur lui-même. » (p. 51) : « C'est à ce dernier que revient l'obligation de régler seul ses difficultés ».

III. L'ENFERMEMENT DES OPPOSANTS D'HIER DANS L'OBLIGATION D'ASSUMER UN HÉRITAGE IMPOSSIBLE

Nous nous demandons si ce retournement n'a pas contribué à une radicalisation de ceux des opposants qui ne se sont pas convertis au marketing et au management, en les transformant en garants d'un « héritage impossible ». L'expression est de Jean-Pierre Le Goff, pour qui les mouvements culturels des années soixante possèdent une part impossible à mettre en œuvre.

C'est probablement le cas d'une mauvaise lecture du travail de Goffman que nous évoquions tout à l'heure.

Goffman était en effet très clair sur le sens de son travail :

« Les procédés utilisés pour mortifier la personnalité sont à peu près les mêmes dans toutes les institutions totalitaires ; **l'analyse de ces procédés peut permettre de dégager les dispositions que les établissements ordinaires doivent assurer à leurs membres pour qu'ils gardent leur personnalité antérieure.** »

Mais cette précision a été vite oubliée : on a tôt fait de prétendre que toutes les institutions fermées étaient totales par nature, puis après que toutes les institutions étaient suspectes d'exercer un pouvoir total.

Involontairement, on a ouvert la voie à une désinstitutionnalisation aux effets redoutables, puisque dans nos sociétés, il appartient aux institutions d'assumer le sens de la réalité (sans

8 P. Bourdieu, *Interventions*, Marseille, Agone, 2002, p. 458.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

elles, nous serions livrés aux disputes permanentes et il serait impossible de vivre en accord) – et il revient à la critique de mettre en lumière l'insuffisance éventuelle de cet acte de nomination⁹. La désinstitutionnalisation fait porter tout le poids de la production du sens sur l'individu lui-même

sans médiation ni recours et souvent en confrontation directe entre personnes (c'est le cas souvent dans les établissements scolaires). Alain Touraine parle quant à lui d'une rupture complète entre le système et l'acteur, qui ne sont plus en réciprocity de perspectives.

Mais cette mauvaise lecture conduit à un autre fonctionnement préoccupant : l'absence d'attention aux **procédés de destruction de l'autonomie culturelle**¹⁰ dont Goffman faisait le cœur de son analyse.

Cette attention aux procédés pourrait cependant s'avérer décisive pour les questions qui nous occupent.

Par exemple, Goffman critique le fait que tous les aspects de la vie du « reclus » sont placés sous une même autorité qu'il s'agisse des relations « familiales » de « loisirs » ou de « travail ». Ceci résonne parfaitement avec la demande de « liberté dans un programme cadrant » (p. 62) exprimée par les jeunes, qui insiste sur l'intérêt de suivre des cours en dehors de l'Institution Publique de Protection de la Jeunesse.

La soumission à un environnement chaotique, aux lois incohérentes, imprévisibles ou capricieuses est un autre procédé de l'institution totale : il est présent dans de nombreux endroits du rapport (manque d'information, de compréhension des règles imposées par exemple).

Enfin, « l'embrigadement de la vie quotidienne » est un procédé qui devrait faire réfléchir sur l'opportunité des méthodes pédagogiques qui recourent de façon immodérée à la programmation de l'apprentissage, de son utilisation et de son utilité.

Pour ce qui est de **la posture de l'accompagnement, la part d'héritage impossible** consiste à poser que l'éducateur ou l'enseignant ne sont en fait que les grands libérateurs du désir (d'apprendre, de grandir...), ce qui conduit à avoir vis-à-vis des jeunes des attentes et des exigences massives qui ne disent pas leur nom.

Nous pensons même que cette part conduit à réduire la relation éducative à un jeu donjuanesque de séduction et d'abandon, voire de rejet de celui qui n'accepte une proposition de « libération » si généreuse et désintéressée...

Les grands récits de séduction que nous a livrés un romancier comme Guy de Maupassant révèlent la part inconsciente de l'entreprise.

Dans son roman *Mont-Oriol*, qui raconte la création d'une entreprise de cure thermale, de « santé parfaite », Maupassant met en scène un aventurier/séducteur et une femme qui doit

9 C'est la conception des institutions qui est définie par Luc Boltanski dans son ouvrage *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009. Cfr notamment les chapitres « Le pouvoir des institutions » et « La nécessité de la critique ».

10 Nous en avons dressé une synthèse ordonnée dans l'ouvrage *L'institution totale virtuelle, L'institution recomposée, tome 2*, (J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais et E. Vanhée), Bruxelles, Luc Pire, 2002.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

être « éveillée à son désir ».

Christiane « ne s'était pas encore éveillée de ce sommeil où vivent les jeunes filles naïves, de ce sommeil du cœur, de la pensée et des sens qui continue, pour certaines femmes, jusqu'à la mort. La vie lui semblait simple et bonne, sans complications ; elle n'en avait jamais cherché le sens et le pourquoi »¹¹.

Un homme va « la révéler à elle-même » :

« depuis huit jours, en effet, ce nouvel ami (...) secouait à tout instant la tranquillité de son âme, et l'agitait comme on agite un bassin en y jetant des pierres. »

« C'était d'ailleurs un de ces hommes qui plaisent aux femmes, à toutes les femmes, par sa nature même, par l'acuité vibrante de ses émotions. Il savait leur parler, tout leur dire, et il leur faisait tout comprendre (quel pédagogue !...). Il avait à l'excès le vrai tempérament des femmes, leur crédulité, leur charme, leur mobilité, leur nervosité, avec l'intelligence supérieure, active ouverte et pénétrante d'un homme. »¹².

Nous avons donc ici un schème PASSIF – ACTIVE/SEDUIT – ABANDONNE A SON SORT, qui nous paraît, soit dit en passant, extrêmement prégnant dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle (il est même au fondement de la politique dite « d'activation »). Ce schème est sous-jacent dans trop de cas dans « l'accompagnement éducatif » ; il explique parfois le rejet que subissent des jeunes insensibles à la mansuétude libératoire de l'éducateur, de l'enseignant, etc.

Le « pédagogue libérateur du désir d'apprendre assoupi » trouve lui-même son accomplissement dans un marché de l'éducation.

Jean-Pierre Le Goff repère ce risque chez Illich, qui souhaitait, rappelons-le, « déscolariser la société » puisque pour lui « l'école nous investit, s'empare de nous, tue en nous tout espoir de liberté. On comprend dans ces conditions qu'il n'est d'autre solution que de se libérer de l'école si nous voulons être libres. »¹³

L'utopie d'Illich est toutefois en passe de se réaliser : l'auteur suggérait en effet que « le marché de la connaissance présenterait un choix infiniment plus varié » (que ce que peut proposer l'école). Chacun pourrait disposer d'une « carte de crédit éducatif » qu'il utiliserait où bon lui semble.

Des « centres de formation professionnelle qui seraient jugés sur leurs résultats », l'auteur propose de passer à la formation intégrée aux entreprises : « Les entreprises elles-mêmes pourraient devenir des lieux d'éducation où « l'employeur et son équipe formeraient alors

11 G. de Maupassant, *Mont-Oriol*, Paris, coll. Folio, p. 52.

12 Idem, *ibidem*, p. 120.

13 J.-P. Le Goff, *op. Cit.*, p. 363. La marchandisation de l'enseignement trouve dans ce raisonnement une autre de ses explications.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

l'encadrement ».

L'éducation libérale trouve alors son apogée : « Celui qui choisirait d'utiliser là (dans cette entreprise) son « crédit éducatif » aurait sans doute (sic), par la suite, la possibilité d'y trouver un emploi. »¹⁴.

IV. LE DOUBLE LANGAGE DE LA DÉSAFFILIATION

Nous sentons poindre dans ce dernier exemple combien les dérives de la posture d'« accompagnement » pourraient au fond renforcer les inégalités.

Dans une société du mouvement permanent, que Boltanski a présentée comme une société de « projets » et de « réseaux » où l'on est en « activité », mobilisé et appelé pour ses compétences et son attractivité, nous trouvons en fait l'instauration d'un renforcement des inégalités : cumul positif projet après projet pour ceux qui disposent de tous les capitaux, cumul négatif pour ceux qui n'en disposent pas.

Cesontaufonddessociétésdedésaffiliation«parlehautetparlebas»,commel'aproposéRobertCastel. En haut de la société, nous trouvons ceux qui s'affranchissent du devoir de solidarité et de redistribution pour maximiser leur profit individuel : ceux-là ne se sentent pas liés au collectif. En bas, nous trouvons ceux que l'on va « sortir » des mécanismes de solidarité et que l'on va accuser d'être responsables de leur sort (ils ne se sont pas suffisamment activés, « libérés », investis, engagés, etc.).

Dans le rapport du Délégué Général, nous voyons que ces « désaffiliés par le bas » sont ceux qui sont contraints à un nomadisme de misère, à des parcours discontinus à cumul négatif, à un mouvement qui est contraint et qui est privé de sens.

V. ÉVITER CES FONCTIONNEMENTS SANS ABANDONNER LES COMBATS POUR LA LIBERTÉ ?

Prendre la mesure de ces trois fonctionnements (retournement, enfermement dans un héritage impossible, double langage de la désaffiliation) devrait peut-être nous aider à naviguer sur la fragile ligne de crête qui sépare l'évitement de ces fonctionnements et l'abandon des combats pour la liberté en matière de posture et de dispositifs.

Notre analyse nous conduirait dès lors à proposer trois directions de travail en matière de « bon accompagnement ».

- 1) Reprendre le chantier de l'analyse des procédés destructeurs de l'autonomie culturelle et traquer leur présence en milieu ouvert ou fermé. Ces procédés remplissent en effet une fonction (déstructurer l'individu et le priver de son autonomie) et peuvent prendre différentes formes. On peut citer ici l'exemple de « l'autorité unique qui régit tous les domaines de la vie

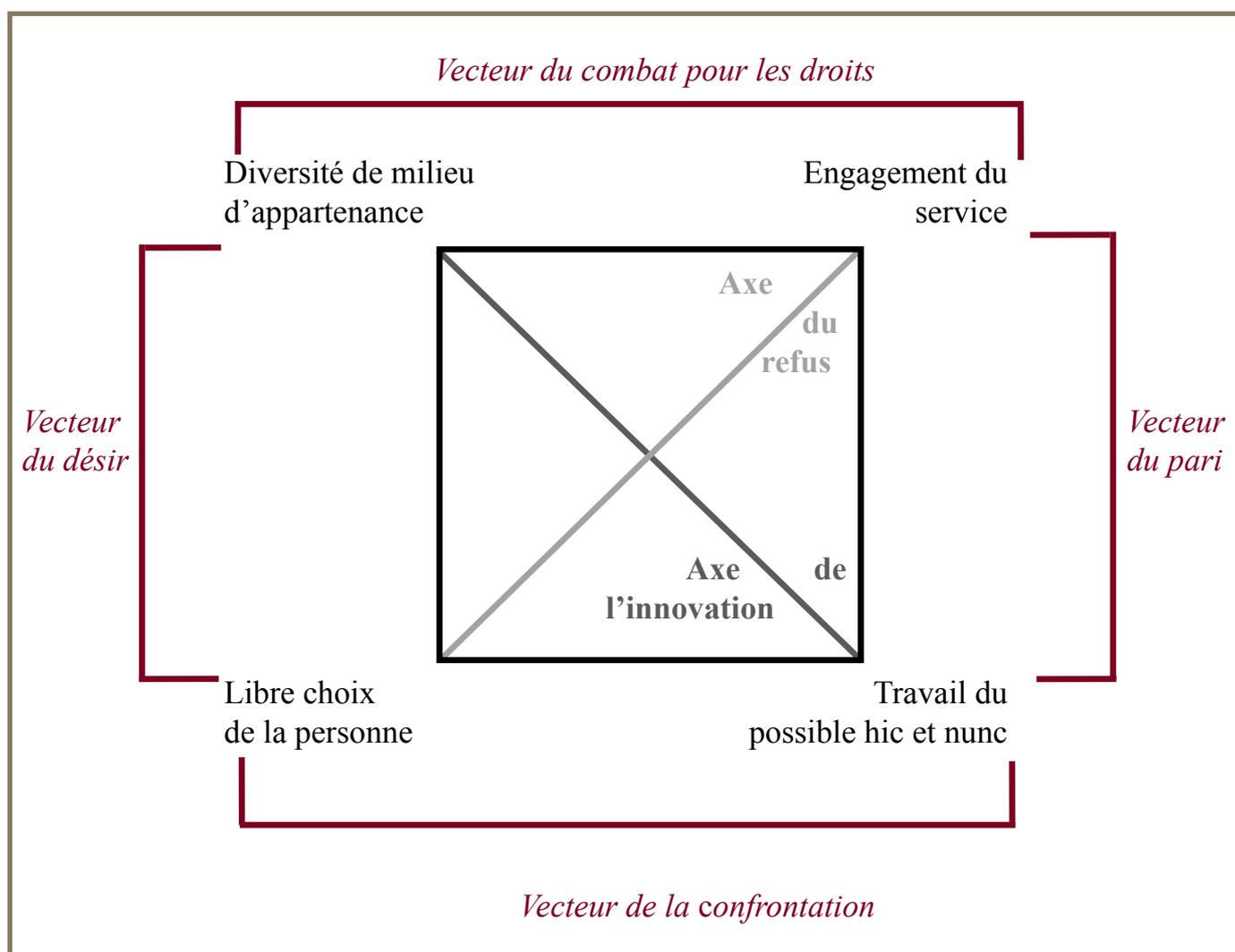
¹⁴ Page 365 de l'analyse de J.-P. Le Goff.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

des individus » : certains réseaux peuvent ainsi conduire à porter sur leurs bénéficiaires un « regard total ».

- 2) Abandonner le terme de « projet » au profit d'une matrice d'action qui permet un regard plus critique sur l'accompagnement, ses enjeux et ses effets. Par exemple, en analysant le travail des services d'accompagnement¹⁵ qui se mettent au service de la personne handicapée, nous avons pu établir la matrice d'action suivante :



15 J. Blairon et J. Fastrès (dir.), *Le handicap, Pour une évaluation des services d'accompagnement*, Charleroi, Couleur livres, coll. Détournement de fond, 2012, p. 30.

L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

La matrice croise un axe du refus (le service s'engage dans une lutte contre les déterminismes et les inégalités pour que la personne accompagnée puisse bénéficier d'espaces de choix libres) et un axe de l'innovation (il faut mettre le possible hic et nunc au travail si l'on veut que la personne ait accès à une diversité de milieux d'appartenance – ce qui est l'inverse de « l'autorité unique » de l'institution totale).

Deux « séries » se dessinent aussi – qu'il n'est d'ailleurs pas possible de séparer, comme le montre la logique même du schéma.

La série « micro-politique de la personne » connecte le désir, le pari commun, la confrontation ; la série « micro-politique de l'environnement » connecte le désir, le pari commun et le combat pour l'institution de droits pour tous.

3) Enfin, il serait probablement utile de se demander quel troisième terme permet d'échapper à l'alternative de l'individualisation (qui fait porter tout le poids du sens sur l'individu) et du retour à un fonctionnement trop normatif des institutions.

A ce sujet, il convient d'abord de se rappeler l'anecdote racontée par Alain Touraine, qui rapporte les propos « hautement sociologiques » d'un jeune ; à la question de savoir quelle profession il hait le plus, le jeune répond sans surprise le policier, puis « les enseignants et les éducateurs », parce que, dit-il, « ils nous mentent, ils veulent nous intégrer dans une société désintégrée »¹⁶.

Ainsi, nous ne partageons pas totalement la définition québécoise de l'accompagnement évoquée dans le rapport : « la présence physique, psychologique et professionnelle d'un intervenant, dans une phase d'adaptation, de réadaptation ou d'intégration sociale dans le but d'assurer le bon déroulement de cette phase ». Cette définition manque le rapport à l'environnement, d'une part, et elle postule d'autre part que celui-ci est intégré et intégrateur, ce qui n'est plus le cas. Touraine recommande dès lors – et ce n'est pas sans résonances fortes avec le rapport du Délégué Général – de cesser de partir de la société comme si elle était intégrée, mais de tenter de reconstruire celle-ci à partir d'« institutions du Sujet ».

Le sociologue a ainsi défini les conditions pour que l'école devienne une institution du Sujet¹⁷ : Elle devrait

1. Renforcer la liberté des élèves, ce qui veut dire les armer contre l'utilitarisme et les logiques programmatiques et technocratiques, contre la manipulation de leurs désirs et/ou contre le déni de leurs droits à être des individus créateurs de leur existence.
2. Prôner la diversité sociale et culturelle plutôt que vouloir que chacun abandonne ses particularités dans un universalisme « indifférent aux différences ».
3. Promouvoir une égalité effective et pas seulement incantatoire.

Notons que Touraine laisse de côté un chantier immense dont il faudra bien s'emparer un jour : que devraient être des **institutions pour être des institutions du Sujet** ? Que devraient-elles assurer comme fonctionnement pour préserver la liberté de leurs bénéficiaires ? Comment pourraient-elles rendre respirable la diversité ? Comment pourraient-elles produire plus d'égalité ?

16 Anecdote mise en scène dans le blog du Délégué Général en collaboration avec RTA, www.enlignedirecte.be.

17 A. Touraine, « L'école du Sujet », in *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.



L'accompagnement, un héritage ambivalent

Commentaire du rapport du Délégué Général consacré aux mineurs mal accompagnés

Il me semble que tels sont bien les défis posés in fine par un accompagnement des mineurs qui ne serait pas dévoyé de son sens et qui assumerait honorablement l'héritage des luttes culturelles et sociales qui ont tenté de produire une société non totale, aussi solidaire et juste que possible.